

TerreMer N°8

dans ce numéro

Derrière l'amie des consommateurs, la grande distribution est surtout celle des actionnaires.....2

Vivre avec ou sans le loup ?.....4

Gérer l'urgence économique tout en œuvrant dès à présent à la transformation du vignoble occitan.....9

Contribution de la Comagri au Plan École du PCF.....10

L'exploitation familiale française à la croisée des chemins : le programme complet du colloque du 4 février 2026.....13



DÉCEMBRE 2025

FAIRE COMMISSION

À l'instar des autres instances du Parti communiste français, les commissions nationales contribuent à faire Parti. Elles participent à différencier notre organisation politique structurée du mouvementisme. Sur la base de règles acceptées démocratiquement à l'issue d'un processus de Congrès, l'action communiste se décline de manière cohérente à différentes échelles d'analyse et de décision. C'est bien cette articulation systémique qui relie le Comité exécutif national à la plus petite des cellules. Elle invite nécessairement à se repencher sur les bases pragmatiques avancées par Lénine dans les conditions d'admission à l'Internationale communiste. Datées pour certains, doctrinaires pour d'autres, il convient de réexaminer ces conditions, pour en faire un matériau vivant à articuler aux nécessaires enjeux de notre temps. À l'heure du consumérisme politique, du primat de l'affirmation sur le doute, et de la crise de la pensée rationnelle, le Parti communiste français, malgré ses difficultés, possède une architecture qui doit être défendue et renforcée.

Les commissions nationales constituent alors l'échelon clé d'une forme de « nouveau centralisme démocratique ». Ouvertes à tout adhérent du PCF, elles donnent leur place à l'expertise populaire, fondée sur des compréhensions plurielles de la complexité et de la diversité du réel. C'est en ce sens que la commission Agriculture Pêche Forêt a la chance de pouvoir compter sur près de 80 communistes, vivant et travaillant dans des contextes agraires extrêmement différents, allant des piémonts pyrénéens à la Manche, en passant par le Massif central et les vignobles occitans. Ce réseau d'observateurs locaux se double d'une grande diversité de compétences, majoritairement nourries des expériences professionnelles des uns et des autres. À sa modeste échelle, la Comagri joue un rôle de courroie de transmission sur les questions agricoles, forestières, halieutiques et aquacoles entre les fédérations et les instances nationales du Parti communiste, en particulier son Conseil national. Libre de s'auto-saisir, notre commission se fait également le réceptacle de demandes diverses, du cabinet du secrétaire national aux conseillers régionaux communistes en passant par nos camarades du Parti de la gauche européenne.

Mais l'on ne pourrait réduire la Commission à un rôle de « liant » dans l'émulsion entre le national et le local. Les travaux de la Comagri visent à dépasser l'agglomération d'avis. Une synthèse n'est pas une juxtaposition de contributions individuelles et encore moins une moyenne d'avis disparates. Elle demeure le résultat de processus de discussion, d'amendement, de vérification entre les camarades investis sur un sujet donné. À l'issue de ce travail en groupe restreint, tout document fait l'objet d'un examen supplémentaire par notre Comité d'animation pour validation politique démocratique. À cette construction collective s'adjoint une nécessaire rigueur, fondée sur la citation des sources, leur croisement et la prise en compte des limites de toute production. Ce qui pourrait être considéré comme du verbiage par certains, de la rigidité pour d'autres, constitue pourtant le préambule que tout lecteur doit avoir en tête lorsqu'il prend connaissance des travaux de notre commission. Il n'est jamais superflu de le rappeler de temps à autre.

Jonathan Dubrulle
co-animateur de la Commission

DÉFENDRE TOUT CE QUI COMPTE POUR VOUS

derrière l'amie des consommateurs la grande distribution est surtout celle des actionnaires

Le débat opposant Fabien Roussel à Michel-Édouard Leclerc fut l'un des temps forts de la Fête de l'Humanité 2025. La commission Agriculture Pêche Forêt (dite Comagri) a été sollicitée en amont de cet événement pour produire une note politique en vue d'aider le secrétaire national du PCF à préparer son argumentaire.

Celle-ci est reproduite en intégralité dans cet article.

I. 350 000 exploitations agricoles versus 4 centrales d'achat : une extrême concentration qui nuit aux intérêts des producteurs

Le complexe agro-alimentaire français peut être qualifié d'oligopsonie, avec un petit nombre d'acheteurs et un grand nombre de vendeurs. En effet, en 2020, la France comptait 350 000 exploitations agricoles d'après le dernier recensement agricole et 17 000 entreprises de transformation agroalimentaire selon l'Insee. La production alimentaire, malgré des tentatives d'organisation de l'offre (coopératives, organisations de producteurs, associations d'organisations de producteurs, etc.) apparaît très atomisée face à une grande distribution extrêmement concentrée.

D'après l'agence Kantar-Worldpanel, en décembre 2024, 8 enseignes détiennent 98% des parts de marché de la grande distribution (dont un quart pour le groupement E. Leclerc). En 2024, elles totalisent 60% des ventes de produits alimentaires selon l'Insee. Et comme si le poids de ces 8 enseignes ne suffisait pas à infléchir les négociations commerciales, ces dernières ont mutualisé leurs achats au sein de 4 centrales. En juillet 2025, Carrefour et Coopérative U ont même manifesté leur intention de créer une alliance au niveau européen afin d'accroître leur pouvoir de négociation.

Un tel déséquilibre n'est pas sans conséquence. Les agriculteurs sont clairement en position de vulnérabilité durant les négociations commerciales. La grande distribution est donc en capacité d'infléchir sur le prix de vente, et, in fine, de capter une part non négligeable de la valeur ajoutée agroalimentaire.

Dans le dernier rapport au Parlement de l'*Observatoire de la formation des prix et des marges*, en 2020, sur 100 € de dépense alimentaire, déduction faite des importations et des taxes, environ 63 € correspondent à de la valeur ajoutée. 6,40 € de la valeur ajoutée revient aux exploitations agricoles françaises (soit 10% du total de la valeur) contre 10,5 € pour les industries agroalimentaires (17%) et 15,5 € pour la distribution (25%). Ainsi, la valeur ajoutée captée

par la distribution est 2,5 fois supérieure à celle qui revient à l'agriculteur.

Outre cette captation de valeur ajoutée agroalimentaire, la grande distribution joue un rôle central dans l'élaboration de cahiers des charges et de critères de qualité. Les agriculteurs sont trop peu associés à la mise en place de ces derniers et se contentent de les appliquer. Ainsi, l'autonomie décisionnelle des producteurs est considérablement réduite. En effet, ces critères de qualité ne sont pas sans incidence sur les pratiques agricoles et touchent par exemple à la manière de cultiver ses céréales ou de nourrir ses animaux. Ainsi, la contractualisation, présentée comme une manière de sécuriser les ventes des agriculteurs (et le prix de vente) est surtout une manière de sécuriser les approvisionnements des transformateurs et distributeurs. Elle contribue également à appliquer des critères de qualité où les logiques technologiques et marketing prennent le dessus sur la nécessaire transformation agroécologique des pratiques agricoles.

2. Une situation à dépasser via l'instauration de conférences permanentes territoriales et le rétablissement du coefficient multiplicateur

Devant un tel tableau, les différentes loi Egalim n'ont pas porté leurs fruits. Le dépassement de tels rapports sociaux de production et d'échange passerait par la mise en place de conférences permanentes territoriales, tel que le propose le PCF. Ces dernières associeraient bassin de production par bassin de production, l'ensemble des parties prenantes des chaînes de valeur agroalimentaire, notamment les agriculteurs, transformateurs et distributeurs ; mais également des représentants de l'État, des collectivités et de la société civile. Sur la base d'indicateurs de valeur ajoutée produits de manière indépendante, les participants devront s'entendre sur la fixation d'un prix d'objectif, tenant compte des coûts de production de l'ensemble des agents économiques selon le principe démocratique où la voix de chaque représentant pèse le même poids



la grande distribution est surtout celle des actionnaires

En parallèle, le rétablissement du coefficient multiplicateur défendu de longue date par le PCF et le MODEF demeure un impératif. Il s'agit par là d'encastrer le taux de revente. Par exemple, avec un coefficient multiplicateur de 10%, un kg de tomates acheté 2 euros au producteur ne pourrait être vendu plus de 2,20 euros en rayon. À ce titre, soulignons la belle victoire parlementaire d'André Chassaigne, peu avant son départ de l'hémicycle, avec le vote d'un amendement sur le rétablissement du coefficient multiplicateur pour encadrer les marges de la grande distribution.

3. La politique du prix bas est au service de l'exploitation des salariés comme des producteurs

La guerre des prix à laquelle se livrent les enseignes de grande distribution lèse les intérêts des producteurs comme des consommateurs. En effet, la réduction du prix de l'alimentation tire le prix de la force de travail vers le bas et incite de surcroît le capital à contenir le montant des salaires. Rappelons que près de 10 millions de Français ont recours à l'aide alimentaire chaque année. De même, d'après l'UFC Que Choisir, l'inflation alimentaire atteint 20 à 25% depuis 2022 alors que le SMIC n'a augmenté que de 12% sur la période.

C'est en ce sens que le PCF ne peut se satisfaire des messages promotionnels véhiculés par la grande distribution. La seule manière d'améliorer le sort des citoyens et d'augmenter les salaires, pensions et traitements pour relever de facto la part du budget des ménages allouée à l'alimentation. En effet, d'après l'Insee, la part du budget des ménage consacré à l'alimentation a été divisé par deux entre 1975 (30%) et aujourd'hui (15%). La hausse indispensable des revenus du travail, permise par une meilleure répartition de la valeur, va de pair avec un investissement public massif dans la restauration collective, à l'instar d'un plan de 10 milliards d'euros défendu par les communistes. Elle doit également s'assortir de prix plafonds sur un panier de biens de première nécessité.

Les producteurs sont également victimes de cette course au prix bas qui contribue à la mise en concurrence entre producteurs. Au niveau national, ce sont

les plus petits producteurs, à la compétitivité prix moindre, qui sont lésés les premiers. Leur disparition alimente de fait l'agrandissement de plus grandes structures et contribue à la réduction du nombre d'exploitations agricoles et à l'érosion de l'emploi agricole sur nos territoires. Toutefois, arrive le moment où même les producteurs français les plus compétitifs ne sont plus capables de fournir des denrées alimentaires à bas prix. En résulte donc une mise en concurrence internationale entre agriculteurs, tirant les prix à la production vers le bas en s'alignant sur les agricultures où les coûts de production sont les plus bas. Ainsi, on ne peut pas être contre le Mercosur et continuer de pratiquer une baisse des prix qui finira par ouvrir les vannes des importations sud-américaines.

4. Le modèle de l'hyper, à rebours des ruralités vivantes défendues par le PCF

Le modèle de l'hypermarché, encore central dans la stratégie des enseignes de grande distribution possède également des conséquences délétères sur le tissu rural. Ces « temples de consommation » font du tort aux petits commerçants et conduisent au déclin des centres-village et centres-bourgs. Ceci n'est pas qu'une question de compétitivité prix, mais également le produit de stratégie de diversification où les grandes surfaces se parent de galeries marchandes et intègrent un nombre croissant d'activités commerciales comme la librairie ou la parapharmacie. Dans bien des communes, les supermarchés sont situés en périphérie des zones résidentielles, obligeant les consommateurs à prendre leur voiture pour se rendre sur place. Combien de citoyens rencontrent des difficultés de mobilité pour faire leurs courses ?

Et cela n'est pas sans impact environnemental. En plus des émissions de gaz à effet de serre liées au ballet d'automobiles, notre commission ne peut passer sous silence l'artificialisation causée par l'aménagement de zones commerciales au détriment de terres nourricières indispensables pour garantir notre souveraineté alimentaire.

commission Agriculture Pêche Forêt
septembre 2025

LOUP, Y ES-TU ? vivre avec ou sans le loup ?

Sollicitée de longue date par des conseillers régionaux communistes ou des cadres fédéraux, notre commission dédie cette note à la prédation, plus particulièrement celle liée au loup.

Cette contribution a vocation à nourrir la réflexion et à donner des éléments d'analyse et de proposition, afin de ne pas laisser la gauche désarmée face aux tentatives d'instrumentalisation de toutes parts. Est aussi question de contribuer, à notre mesure, à l'élévation du niveau des consciences sur ce sujet par le biais de la formation citoyenne et de l'éducation populaire sur un sujet qui déchaîne si rapidement les passions.

I. Le loup vu par les principaux partenaires syndicaux du PCF

Il va de soi que les communistes ne sont pas les seuls tenants du camp progressiste à se questionner sur la place du loup. Le MODEF, le Syndicat des Gardiennes et Gardiens de Troupeaux (SGT-CGT) ainsi que la Confédération paysanne ont tous trois produits des analyses qu'il convient de synthétiser avant d'entamer notre propre lecture du sujet.

Le MODEF, particulièrement en Limousin et Pyrénées, s'est mobilisé dès 2017-2019 sur les questions de retour du loup¹. Sa position est la défense des éleveurs et des troupeaux dans le cadre de la réglementation. Il a milité pour l'instauration des premières « Brigades loup » et milite maintenant pour que celles-ci soient plus nombreuses et de proximité. Le MODEF dénonce la lenteur du versement des indemnisations (6 mois et plus) et le reste à charge des mesures de préventions, ainsi que la surcharge de travail de la prévention contre la prédation.

À notre connaissance, le SGT-CGT – affilié à la FNAF-CGT – n'a pas adopté de position officielle. On peut trouver cependant dans le texte d'orientation de la SCG-CGT d'Ariège une alerte sur une dégradation des conditions de travail lié à l'augmentation de la prédation. Cela se traduit par une surcharge de travail via la nécessité d'une présence plus importante auprès des troupeaux, la mise en place de protection, le regroupement nocturne, etc. mais aussi par l'augmentation du stress et des situations traumatisantes telles que le recensement des carcasses, l'établissement des constats et les soins aux animaux blessés.

Pour ce qui est de la Confédération paysanne²⁻³, la cohabitation est jugée impossible, mais le syndicat d'exploitants agricoles base ses propositions sur l'anticipation, la protection et le recours à des tirs ciblés. L'anticipation se fonde sur le subventionnement de chiens de troupeaux ou le financement de projets de recherche en lien avec la prédation. La protection des troupeaux relève quant à elle du financement public intégral des moyens de protection (chiens, matériel, gardiennage...) ainsi que la création d'un statut juridique du chien de troupeau. Quant aux tirs, ces derniers ne concernent que des prélèvements ciblés effectués par des lieutenants de louveterie ou des agents de l'OFB sur les zones d'élevage prédatées. La régulation des populations ne doit en aucun cas être déconnectée des attaques.

2. Que dit la réglementation ?

En France, le loup est reconnu comme espèce protégée d'intérêt communautaire. Toutefois, la réciproque n'est plus vraie dans l'Union européenne, où le statut de protection a été déclassé le 5 juin 2025⁴. Le Plan national d'actions 2024-2029 constitue le document-cadre définissant la politique nationale en matière de gestion du loup (et autres prédateurs).

Il est important de noter qu'une part importante de la gestion du loup relève de l'initiative préfectorale. Les dispositifs concrets rendant possible les tirs sur le loup sont appréciés suivant un système gradué d'alerte par territoire. Les attaques par prédation du loup sur les troupeaux font l'objet d'une caractérisation, parfois complexe, par des partie-prenantes (OFB, DDT, experts, etc.) suivant une déclaration d'attaque, donnant à un constat d'attaque, puis une instruction aboutissant, ou non, à un dédommagement. Le constat vise à éliminer les attaques non imputables au loup (chiens errants, lynx, comportement charognard du loup sur bête déjà morte) et l'instruction vérifie les dispositions de prévention mise en place ou non par l'éleveur. Lorsqu'ils sont autorisés, les tirs sont effectués soit par l'éleveur

1. Dans le cadre de la préparation de cette note, des membres du MODEF de Corrèze, de la Creuse et de Haute-Vienne ont été auditionnés par la fédération PCF de Corrèze en juillet 2025.

2. Confédération paysanne. 2024. *Le Guide des Arguments de Campagne des élections professionnelles 2025*.

3. Confédération paysanne. 2023. *Loups et élevages, faire face à la prédation !* 8 p.

4. Par la modification de la Directive Habitat de 1994 et l'article L.411.1 du Code de l'Environnement.



vivre avec ou sans le loup ?

(défense) ou par des tireurs ayant reçu la formation de tir obligatoire (tous les autres cas), notamment la corporation des lieutenants de louveterie qui sont des professionnels de ces tirs et de la question du loup en général. Ces tirs se décomposent en cinq catégories, allant du simple effarouchement au prélevement renforcé.

Une cellule loup nationale et, surtout, des cellules loup départementales, assurent la concertation dans l'action face à la prédation. Cette cellule est réunie à la demande et sous la présidence de la Préfecture. Elle se compose de représentants du département, de l'ONF, des associations, des syndicats agricoles représentatifs, de l'association des maires de France, de Fransylva, la DRAAF, la Chambre d'agriculture, les chasseurs, la DDT, le PNR (quand le territoire est concerné), l'OFB, les louvetiers. C'est avant tout un organe de communication qui ne possède pas de cadre institutionnel.

En dehors d'un classement exceptionnel par décision préfectorale, les dérogations et autorisations de tir se font sur autorisation préfectorale et sont adossées aux mesures de prévention ou de protection entreprises par les éleveurs pour réduire leur risque d'attaque (clôtures, électrification, gardiennage, etc.).

3. Comprendre le loup

Après ce détour par le droit, glissons-nous quelques instants dans la tête du loup en vue de mieux comprendre ce canidé. Pour survivre, toute espèce animale doit s'alimenter, se reproduire et lutter contre les agents infectieux⁵. L'accessibilité et la disponibilité influencent la recherche de nourriture. Elles possèdent également un impact sur le rendement de cette dernière, au travers du temps nécessaire à la détection, à la reconnaissance éventuelle, à la poursuite, à la mise à mort, puis à la consommation. Il est important de noter que le loup est un prédateur social particulièrement adaptatif. Ainsi, la facilité le pousse à attaquer les moutons plutôt que des animaux sau-

vages qui sont parfois solitaires et parcourrent souvent de grandes espaces.

Les résultats de travaux d'observation en éthologie de terrain au nord du Portugal ont montré l'intérêt de la protection avec les chiens, avec en moyenne 8 à 10 individus pour garder des vaches en montagne pour des cheptels d'une vingtaine de têtes de bétail⁶. Ces mêmes travaux montrent que les vachers laissent les vaches aller à leur guise. Ainsi les vaches semblent faire des choix liés à leur connaissance des stratégies prédatrices des loups. Il semble donc nécessaire de prendre en compte les savoirs des animaux.

Divers résultats sur l'observation des rapports entre prédateurs et proies montrent qu'il peut y avoir des différences importantes de stratégies en fonction des contextes locaux. Il est donc important de prendre en compte que les systèmes de protection de troupeaux doivent peut-être être pensés en fonction des réalités des savoirs locaux humains et animaux.

4. Le loup questionne notre rapport au « sauvage »

Extrirpons-nous désormais de la tête du loup pour montrer que les promoteurs de cette espèce véhiculent parfois une conception bourgeoise de l'environnement, où le genre humain s'efface. En effet, le loup comme l'ours matérialisent la « nature sauvage » que certains appellent de leurs vœux en incarnant une biodiversité qui se reconstitue après avoir été dégradée⁷. L'idée de nature sauvage désigne une nature « pure » et « originelle », sans influence humaine. Elle évoque une image idéalisée, presque spirituelle, en mettant en avant la « pureté » des écosystèmes comme indicateur de valeur. Le sauvage représente le climax, la nature à l'état pur, celle qui convoque un lointain passé, ou un lointain futur, dans tous les cas celle qui existe sans action et occupation humaine⁸. L'homme et les sociétés humaines en sont donc exclus. Les actions de préservation du patrimoine naturel tendent à renforcer cette conception, et la création d'aires préservées est compatible avec et contribue au système capitaliste en créant des espaces uniques, dont les spécificités font la valeur, et qui peuvent donc être exploités et mis en spectacle⁹. Toutefois, il n'existe pas de nature purement sauvage, de paysage réellement intact, y compris dans les espaces préservés. Ce que nous appelons « nature »¹⁰ résulte de l'action humaine et la manière dont nous la percevons est influencée par les activi-

5. Sarabian C. 2019. *Exploring the origins of disgust: Evolution of parasite avoidance behaviors in primates*. Kyoto University, Kyoto, Japan.
6. Stépanoff, C., Vigne, J.-D. (Dir.). 2018. *Hybrid Communities - Biosocial Approaches to Domestication and Other Trans-species Relationships*. Ed. Routledge. 324 p.
7. Benhammou, F. 2009. Protéger l'ours et le loup en France. *Géographie et cultures*. 69.
8. Larrère, R. 1993. La notion de climax : modèle d'une nature sauvage. *Études rurales*. 129-130.
9. Glon, E., Hinnewinkel, C. 2009. Introduction. *Géographie et cultures*. 69.
10. Bien que le concept occidental de « nature » ne soit pas partagé par une bonne partie de l'humanité. On renverra notamment le lecteur aux travaux de l'anthropologue Philippe Descola.



vivre avec ou sans le loup ?

tés productives des hommes et des animaux, qui ont façonné des paysages et des écosystèmes sur des générations. Aujourd'hui, il est important de défendre une vision du « partage des terres » (*landsharing*), où la production et la conservation se complètent, plutôt que celle qui sépare strictement les espaces de production (comme l'agriculture à haut niveau de rendement) et ceux de préservation, dédiés à une nature idéalisée, dont l'altérité n'a de sens que par contraste avec ce qui est familier et domestique (*landsparing*). Replacer la nature comme espace de production, c'est aussi la sortir de l'idéalisme et de l'effacement progressif du travail productif et des rapports sociaux existants en son sein.

5. Pourquoi le PCF s'enquiert de la progression du loup ?

5-1. Le refus de toute instrumentalisation

La présence du loup a de quoi enflammer le débat public. L'extrême-droite ainsi qu'une partie de la droite extrême font de ce canidé le bouc-émissaire tout trouvé d'une stratégie populiste cherchant à dresser les ruraux contre les urbains. Le mode de vie et les traditions des premiers seraient menacés par les seconds, désireux de laisser des hordes de loups « pulluler » dans nos campagnes. »¹¹. La figure moyenâgeuse du loup est aisément invoquée pour traiter du déclin des campagnes qui, pour reprendre d'odieuses expressions, seraient guettées par une forme de « décivilisation ». La gauche serait bien entendu complice, accusée, comme en Bourgogne-Franche-Comté, « de détester les agriculteurs » en promouvant « une cohabitation imposée avec le loup ».

Au discours populiste véhiculé par le bloc réactionnaire, les communistes se doivent de revenir aux faits. En ce sens, le retour du loup dans bien des territoires engendre de véritables préjudices économiques et psychologiques chez les éleveurs tout en soulevant de forts enjeux environnementaux.

5-2. Une conception humaniste de l'environnement

Face à des visions de l'environnement oubliant les hommes et les femmes qui évoluent dans ces espaces, le Parti communiste français défend le fait que les territoires ruraux sont d'abord des espaces

productifs. Pour Jocelyne Porcher, sociologue INRAE contactée par notre commission dans le cadre de l'élaboration de cette note, « *la question de la production ou plutôt du travail est importante car elle met en évidence la distance entre le fantasme, le loup que ses promoteurs défendent sans le croiser [...] et le réel du travail où là les éleveurs et leurs brebis rencontrent bel et bien le loup* ». En effet, nos montagnes et nos campagnes dans lesquels le loup s'est installé ne sont pas uniquement des photos de cartes postales, figeant une nature idéalisée où l'humain n'aurait pas (plus) sa place. À rebours de cette conception, le PCF porte une vision humaniste pour chacun des territoires de notre pays. Avoir une vision humaniste d'un territoire c'est considérer que celui-ci est habité par des humains, qu'ils y mènent des activités de production et de loisirs dans le cadre d'un environnement naturel.

Les pratiques pastorales nous nourrissent, protègent des incendies, font vivre économiquement des territoires entiers et répondent aux attentes sociétales sur le bien-être animal. Nous considérons qu'aucun espace ne peut être soustrait de ses activités historiques de production par des volontés d'idéalisation de la nature sans l'humain. Dans cette vision humaniste des territoires ruraux, les dynamiques naturelles font partie prenante des activités humaines. Aucune activité, aucun travail ne se réalise sans son environnement naturel. Nous posons donc la question suivante : quelle place le loup peut avoir dans ce système travail-nature ? Il remet en question les pratiques pastorales, mais a-t-il un impact bénéfique sur les dynamiques des écosystèmes, voire en est-il indispensable ?

5-3. D'importants enjeux agricoles

Trente ans après le retour du loup, ce dernier a fait plus de 12 000 victimes dans 55 départements et engendré un coup de 500 millions d'euros en 2022. Le préjudice est sans appel et ne laisse pas les communistes insensibles. Pour les travailleurs du vivant, notamment les travailleurs pastoraux, la prédation dégrade fortement les conditions de travail. Elle engendre une augmentation du temps de travail et une baisse de revenus (pertes, baisses de lactation, etc.). Outre ces aspects, la prédation engendre de réelles séquelles psychologiques, ainsi qu'un sentiment de solitude et d'abandon. Le retour des prédateurs dans les espaces pastoraux est un poids quotidien pour les éleveurs, comme les salariés. Cette souffrance doit être entendue.

11. Communiqué du Rassemblement national Bourgogne-Franche-Comté paru le 23 mai 2025 sur le site infos-dijon.com <<https://www.infos-dijon.com/news/opinion/autres/politique-selon-julien-odoul-la-gauche-regionale-cogne-encore-et-toujours-nos-agriculteurs.html>>



vivre avec ou sans le loup ?

La présence du loup questionne également l'agroécologie émancipatrice que le PCF appelle de ses vœux. Appliquée à l'élevage, l'agroécologie se caractérise notamment par un redéploiement sur l'ensemble des surfaces, sur les pâtures et parcours non-mécanisables. La maîtrise de la prédateur est essentielle pour cette dynamique, au risque d'un retour de la concentration de l'espace agricole à proximité du siège d'exploitation. La place du pâturage en serait diminuée et causerait l'abandon des parcelles éloignées et non motomécanisables avec un tracteur.

5-4. Au-delà des travailleurs agricoles, le loup concerne tout le monde

Hormis le sujet essentiel des conditions de travail des éleveurs et gardiens de troupeau, la présence du loup possède des impacts sur d'autres secteurs d'activité, comme le tourisme, et pose de vrais enjeux de rapport au territoire et au paysage. En effet, peut-on se satisfaire de voir nos campagnes et nos montagnes s'ériger de clôtures et de grillages de plus en plus nombreuses ? Est-il normal d'avoir peur lorsque nous randonnons (ours, patous, etc.) ? De telles menaces ont de bonnes raisons de fragiliser l'économie touristique de ces régions déjà en difficulté.

Sur les stricts aspects environnementaux, le reflux plus ou moins complet des activités d'élevage provoque une dérive des couverts végétaux (enfrichement, embroussaillement et accrues forestières). Cet abandon n'est pourtant pas synonyme d'une remontée biologique avec un enrichissement de la biodiversité. Les paysages s'uniformisent et entament une longue période d'évolution avant d'acquérir éventuellement de nouveaux équilibres plus riches.

Durant cette période, les sociétés rurales sont confrontées à une dynamique ressentie comme une perte de maîtrise de leurs surfaces de travail, et même du territoire de vie. À cela s'ajoute des risques d'incendies dévastateurs de plus en plus importants, souvent liés au reflux du pâturage.

6. Quelles pourraient être les propositions du PCF ?

À l'aune de cette analyse, notre commission soumet un certain nombre de propositions que le Parti communiste français pourrait faire siennes.

6-1. Prévenir-Protéger-Réguler : une gestion pragmatique du loup

La place du loup dans les espaces ruraux demande d'être approchée au moyen d'un triptyque

Prévenir-Protéger-Réguler. L'idée n'est pas de prôner l'éradication du loup, ni d'idéaliser la cohabitation. La prévention et la protection des cheptels (garde-voisins, infrastructures, etc.) demeure indispensable pour réduire le risque de prédateur. Il faut faire en sorte que « cela coûte au loup » de s'attaquer aux moutons et aux vaches, afin qu'il se détourne de ces proies pour d'autres, devenues plus faciles. En dernier ressort, la régulation devrait se limiter à des prélevements sur des loups ayant déjà attaqué.

Cela pose la question de l'érosion du nombre d'emplois agricoles qui, au fil des décennies, a considérablement augmenté le nombre d'animaux dont un berger ou un éleveur à la surveillance. En vue d'enrayer cette dynamique réduisant l'efficacité du garde-voisinage, le PCF doit réaffirmer sa volonté d'installer massivement de nouveaux agriculteurs et de nouvelles agricultrices en lien avec une sécurisation du revenu agricole et un plus juste accès à la terre.

Ceci pose aussi la question de l'important accroissement de la taille des cheptels par travailleur et le soutien à des pratiques d'élevage se caractérisant par de plus petits troupeaux, davantage créateurs de valeur ajoutée, par opposition notamment aux pratiques « ultra-extensives » où des troupeaux de quelques dizaines d'individus ont accès à des centaines d'hectares.

Le financement de tels objectifs nécessite de transformer la Politique agricole commune pour garantir un revenu agricole rémunérateur (intervention publique sur la formation des prix, quotas de production, versement des aides du 1er pilier beaucoup moins proportionnel à la superficie déclarée, etc.) tout en dégageant des fonds pour déployer des dispositifs de protection. En parallèle, notre commission propose d'élargir le régime public d'assurance et de gestion des risques que le PCF appelle de ses vœux pour y intégrer un volet prédatation.

6-2. Renforcer les Cellules Loup et créer un statut du louvetier

Cette gestion du loup doit être abordée localement, car le type de biotope ou les effectifs présents varient fortement selon les territoires. Il s'agirait donc, à l'échelle départementale, de renforcer les Cellules Loup existantes. S'il est question d'associer davantage les représentants des travailleurs (exploitants agricoles, gardiens de troupeau salariés, etc.), l'idée est aussi d'intégrer des agents de l'État, des élus locaux ou encore des associations.

vivre avec ou sans le loup ?

En parallèle, le rôle des brigades de louveterie demeure central. Notre commission partage la proposition du Groupe Montagne inter-alpin du PCF de défendre un statut du louvetier s'inspirant de celui des sapeurs-pompiers, associant louvetiers professionnels et bénévoles. Ce statut permettrait notamment de percevoir une indemnité annuelle assortie de cotisations sociales, de rémunérer les gardes et de bénéficier d'aménagements de temps de travail et d'autorisations d'absence.

Aux côtés des lieutenants bénévoles, ces brigades devraient intégrer des agents de l'Etat jouant un rôle de médiation ou de relevé d'information auprès des locaux. Ainsi, la prévention et la protection seraient davantage imbriqués aux enjeux de régulation. C'est par un dialogue régulier entre les Cellules Loup et les brigades de louveterie que s'effectuerait, département par département, la planification démocratique des mesures de prévention, de protection et de régulation.

6-3. Financer la production de connaissances nouvelles sur le loup

Enfin, l'immense besoin de production de savoirs robustes sur le loup, notamment ses stratégies de prédation diverses et variées, justifient encore et toujours de renforcer les moyens alloués à la recherche publique. Se pose aussi la question du besoin de financements pour initier et faire vivre des réseaux professionnels (GIEE, CIVAM, etc.) pour permettre l'échange entre travailleurs agricoles autour des pratiques de prévention, de protection et de régulation. Ces collectifs de travailleurs pourraient également être des lieux de dialogue privilégiés pour ne pas rester seul face à la souffrance psychologique causée par la pression du loup et les attaques.

commission Agriculture Pêche Forêt

octobre 2025

À LIRE

La Terre fait peau neuve avec une nouvelle formule bimestuelle grand format. Trois membres de la Comagri ont participé à ce 20ème numéro qui marque une nouvelle étape pour cette publication fondée par Waldeck Rochet en 1937. Olivier Morin nous livre une nouvelle chronique intitulée « De bonnes adresses pour se nourrir ». Gérard Le Puill signe quant à lui un article à charge contre l'accord commercial entre l'UE et les pays du Mercosur.

À ces deux contributions s'ajoute celle de Jonathan Dubrulle, dédiée aux intérêts capitalistes qui se cachent derrière la substitution de protéines animales par des protéines végétales ou issues de la division cellulaire.



À LIRE

L'Exploitant familial

de novembre-décembre, numéro 752, consacré encore une fois aux crises agricoles. La Dermatose nodulaire contagieuse, qui était restée cantonnée à deux départements a connu une recrudescence des cas, la viticulture ne s'est vu offrir comme porte de sortie à sa crise que la destruction de son outil de travail via l'arrachage des vignes. Les premières propositions de la Commission européenne concernant la PAC sont enfin arrivées, autre dossier important pour l'avenir agricole.

L'Exploitant familial est un mensuel de presse agricole, générale et syndicale. C'est une revue engagée, mettant en avant les revendications du MODEF, syndicat agricole progressiste.

MIDI ROUGE

gérer l'urgence économique tout en œuvrant dès à présent à la transformation du vignoble occitan

À l'occasion de la manifestation de vignerons qui s'est déroulée le 15 novembre dernier à Béziers, les communistes d'Occitanie, notamment les élus régionaux, ont sollicité l'expertise de la Comagri. La présente contribution reprend les éléments qui leur furent envoyés.

Les viticulteurs d'Occitanie, première région viticole française, vivent une crise sans précédent. Pourtant, dans ce midi viticole, l'activité agricole demeure essentielle pour faire vivre les campagnes et maintenir des emplois non délocalisables et répartis sur les territoires. Avec plus de 500 000 emplois directs et indirects, la viticulture constitue un pourvoyeur d'emplois conséquent.

Cette activité dégage également un fort excédent commercial – bien que tiré par les exportations de spiritueux – le troisième en valeur derrière l'aéronautique et les cosmétiques.

Néanmoins, les vendanges de ces dernières années ont été impactées par les effets du dérèglement climatique, à quoi s'ajoute une crise de surproduction structurelle dans un contexte où la consommation française de vin a été divisée par trois depuis 1960.

Malgré ces difficultés, la filière vin et spiritueux accuse pourtant un excédent de 6,8 millions d'hectolitres en 2023 d'après FranceAgriMer. La filière viti-vinicole se situe à la croisée des chemins, avec un modèle productif à réinventer.

Pour notre commission, il est indispensable de réduire la production sans que cela impacte le revenu des viticulteurs. La priorité demeure la satisfaction des besoins de la Nation et de ses proches voisins européens. Il est donc indispensable d'œuvrer dès à présent à la mise en place de filets de sécurité publics et l'instauration de mesures pour accompagner la transformation du vignoble occitan.

C'est en ce sens que le Parti communiste français, à travers la voix de son secrétaire national Fabien Roussel, ainsi que de ses élus et adhérents, apporte tout son soutien aux viticulteurs manifestant aujourd'hui dans les rues de Béziers.

Ainsi, s'il faut travailler à une nouvelle façon d'appréhender la viticulture en la replaçant notamment dans un système de polyculture, des mesures d'urgence doivent être prises tout en œuvrant dès à présent à la construction du vignoble de demain.

À cet effet, notre commission demande :

- la tenue d'une réunion de crise au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire avec l'ensemble des organisations syndicales agricoles et interprofessionnelles de la viticulture ;
- la poursuite du plan d'arrachage élaboré par l'État et la profession, adossé à des compensations financières à hauteur du préjudice subi, pouvant être versées dès à présent sous forme d'avances de trésorerie ;
- l'activation des mesures de sauvegarde et de blocage des importations lorsque le maintien de filières de production spécifiques est en cause, à l'image de la reconduction depuis plusieurs années de la clause de sauvegarde nationale interdisant la commercialisation en France de cerises fraîches provenant de pays où le diméthoate est encore utilisé ;
- le soutien à des productions de diversification produites de manière durable, et ce de la parcelle à l'assiette du consommateur, afin de créer des filières pérennes et rémunératrices valorisant durablement les surfaces arrachées ;
- l'instauration de prix plafonds pour les vins de table, IGP, AOP et Biologique fixés par une conférence exceptionnelle réunissant l'ensemble de la filière et garantissant une rémunération juste du travail des vignerons ; cette conférence exceptionnelle serait préfiguratrice de conférences permanentes visant à sortir de négociations commerciales particulièrement défavorables au producteur et acter un meilleur partage de la valeur ajoutée vitivinicole ;
- la mise en place d'un régime public d'assurance et de gestion des risques agricoles visant à indemniser les viticulteurs face aux aléas climatiques et sanitaires, mais aussi de financer la nécessaire adaptation des pratiques fondée sur l'agroécologie (essai de nouveaux cépages, réduction de l'utilisation de fongicides, implantation de couverts végétaux, introduction d'arboriculture en inter-rang, etc.).

commission Agriculture Pêche Forêt
novembre 2025

DE LA CLASSE À LA FOURCHE

contribution de la Comagri au Plan École du PCF

Cette contribution s'inscrit dans l'élaboration du Plan École qui sera présenté aux instances nationales du Parti communiste français début 2026. Cette note se fonde sur une rencontre entre la commission École et la commission Agriculture Pêche Forêt en octobre 2025. Celle-ci a été suivie d'une réunion de travail entre membres de notre commission en novembre 2025, puis d'un examen du Comité d'animation de la commission pour amendement et validation politique¹.

I. Stopper la privatisation de l'enseignement agricole

Les lycées agricoles publics ne représentent que 39% des effectifs². Si la part d'apprenants inscrits dans des formations publiques demeure très majoritaire dans les formations générales et technologiques et les cycles BTSA³, les établissements privés captent la majorité des autres effectifs d'élèves. Cette emprise du privé s'observe également dans l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire, de paysage et de formation des enseignants de l'enseignement agricole, où, sur 19 établissements, 6 sont privés. Depuis 2022, les formations vétérinaires se sont également ouvertes au privé, avec le cursus proposé par le groupe UniLasalle qui cohabite avec les 4 écoles nationales vétérinaires publiques.

Notre commission propose de fermer certains établissements privés et d'en ramener le plus grand nombre dans le giron public. Comme cela a pu être réalisé il y a dix ans au lycée horticole et paysager du Grand Blottereau à Nantes, la Comagri propose d'intégrer les lycées agricoles privés (en particulier ceux orientés vers la production et l'aménagement) dans l'enseignement agricole public, principalement en qualité de centres constitutifs des EPLEFPA⁴ existants.

2. Une formation choisie et non subie

L'enseignement agricole ne doit pas alimenter le tri scolaire. Par exemple, les élèves de classe SEGPA⁵, trop souvent orientés vers les maisons familiales rurales, ne doivent pas être fléchés systématiquement vers l'enseignement agricole. Dans cet esprit, certains collégiens rejoignent déjà l'enseignement agricole dès la 3^e voire dès la 4^e. Or, il se trouve que ces formations sont largement dispensées par des

établissements privés (plus de 90% des effectifs) avec une progression inacceptable au cours des dernières années. Attachée à l'idée du collège unique, la Comagri propose de supprimer immédiatement tous les financements publics alloués aux établissements privés pour le fonctionnement des classes de 4^e et de réduire progressivement ceux octroyés pour les classes de 3^e.

Dans le même esprit, l'apprentissage doit être un choix, et non une voie de tri scolaire dans le secondaire ou une contrainte financière dans le supérieur. Demeure aussi l'enjeu de la répartition entre le temps passé à l'école et le temps en entreprise. Notre commission défend le fait qu'un minimum de 50% de temps de formation doit être réalisé en centre dans tous les cycles. Se pose d'ailleurs la question du versement de la taxe d'apprentissage qui induit une mise en concurrence entre établissements pour se partager ses fruits. Un système de péréquation serait certainement plus juste.

3. Mettre un terme au caractère genré des filières agricoles

Les femmes représentent 51% des effectifs de l'enseignement agricole, mais la répartition de ces effectifs demeure particulièrement genrée. En effet, les formations aux métiers du service à la personne sont encore trop souvent occupées par des femmes, tout comme le milieu équin ou les filières vétérinaires, alors que la production demeure un secteur encore très masculin. Pourtant, les femmes auraient tout intérêt à s'orienter davantage dans les métiers de la production, ainsi que les métiers de l'aménagement (forêt, eau, paysage, gestion des milieux naturels). Souvent, les femmes s'installant en agriculture s'inscrivent dans un nouveau modèle d'agriculture, plus proche de l'exploitation familiale et de l'innovation. C'est en tout cas ce qu'il ressort des expériences de l'organisme FEVE qui finance l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices ainsi que du réseau CIVAM dans lequel les groupes de femmes se veulent des « catalyseurs d'émancipation et de transition agroécologique ».

1. Soulignons que cette note n'aborde pas la question du ministère de tutelle de l'enseignement agricole.

2. Pour l'année scolaire 2024-2025.

3. Brevet de technicien supérieur agricole.

4. Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

5. Section d'enseignement général et professionnel adapté.



de la classe à la fourche

Pour le renouvellement des générations d'agriculteurs et d'agricultrices, l'augmentation du nombre de femmes exploitantes et de leur proportion est indispensable. L'orientation scolaire dès le collège constitue donc un levier incontournable. Les femmes doivent bénéficier d'une liberté de choix, en s'émancipant le plus possible des déterminismes de genre. Comme le propose le SNETAP-FSU, la Comagri propose la mise en œuvre de campagnes nationales et locales de sensibilisation des jeunes femmes aux métiers de la production agricole, de la forêt, des aménagements paysagers, de la gestion de l'eau et des espaces naturels. Il s'agit notamment de mettre en avant des filières peu féminisées, en soulignant l'enjeu de penser l'ergonomie du matériel (chaussures de sécurité, gants, harnais, etc. trop souvent inadaptés) et les conditions de travail (recours à un exosquelette par ex.) à la morphologie et aux besoins des femmes.

4. Un enseignement agricole qui vise la formation d'un citoyen éclairé, pas uniquement d'un futur travailleur

4-1. Renforcer la place des enseignements généraux, scientifiques et des sciences sociales

Pour la Comagri, les enseignements généraux doivent occuper une place importante dans l'enseignement technique et professionnel. C'est plus que jamais une nécessité quand l'accroissement récent de la propagation de théories pseudo-scientifiques (comme la géobiologie ou la biodynamie) dans le milieu agricole et para-agricole est un indice d'une dégradation préoccupante du statut de la connaissance scientifique. Pourtant, les acteurs de l'agriculture de demain devront affronter le réel en maniant des connaissances démontrées et vérifiées.

Cela doit s'accompagner d'une approche renforcée des sciences sociales. En ce sens, les heures d'éducation socioculturelle devraient être augmentées, allant de pair avec de nouveaux recrutements et pré-recrutements d'enseignants formés dans cette discipline. A cela s'ajoute la nécessité d'embrasser davantage les questions éthiques liées au bien-être animal dans la formation des futurs éleveurs. De même, il serait bon de favoriser des formats pluridisciplinaires mêlant

disciplines générales, techniques et technologiques, en incitant par exemple aux cours dispensés par un binôme d'enseignants. Notre commission plaide également pour le renforcement de la place des sciences sociales dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

Il y a également un réel enjeu à soutenir le maintien et l'ouverture de classes générales dans les LEGTPA⁶ notamment dans les départements où l'on n'en retrouve pas. Ces formations en biologie, agronomie et écologie très porteuses se caractérisent par une grande performance. Elles donnent également d'excellents taux de réussite en classe préparatoire. Elles attirent également des élèves non issus du milieu agricole à se tourner vers ce genre de formation.

Ces classes générales de lycée agricole mériteraient d'être insérées dans des parcours de formation préparant à l'entrée aux cycles préparatoires BCPST⁷ dans les classes agro-véto post BTSA et à l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

4-2. Garantir l'indépendance de l'enseignement agricole public

Se pose également la question de la nécessaire indépendance de l'enseignement agricole public. Celle-ci se pose notamment dans la composition des conseils d'administration des établissements, qui, dans certains cas, peuvent subir des pressions inacceptables de certains syndicats d'exploitants agricoles et de représentants de l'agrofourniture et de l'agroalimentaire. Dans certains cas, cela peut se traduire par des ingérences politiques dans les activités des établissements au service du productivisme. Par exemple, une conférence sur le devenir de l'agriculture limousine organisée par l'association Transitions limousines devait se tenir en novembre 2025 à l'EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute-Vienne⁸. Celle-ci fut interdite suite à des menaces de la Coordination rurale départementale et à l'action du président du conseil d'administration de l'EPLEFPA, lui-même membre de ce syndicat et vice-président de la Chambre départementale d'agriculture.

Il en est de même dans l'enseignement supérieur agronomique. Là encore, à titre d'exemple, une journée d'étude liée aux paradoxes de l'action écologiste contemporaine devait se tenir à AgroParisTech en janvier 2024. Dans un contexte marqué par les mobilisations d'agriculteurs, et suite à des interpellations formulées sur les réseaux sociaux, cet évènement, pourtant organisé par un enseignant-chercheur de l'établissement, a été interdit. La Comagri rappelle

6. Lycées d'enseignement général, technologique et professionnel agricole.

7. Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.

8. <https://france3-regions.franceinfo.fr/nouvelle-aquitaine/hautevienne/limoges/on-les-aurait-attendus-physiquement-s'ils-etaient-venus-la-cr-a-l-origine-de-l-annulation-d-une-reunion-publique-dans-ce-lycee-agricole-3249550.html>



de la classe à la fourche

son attachement viscéral à la défense de la liberté d'expression et la liberté académique dans l'enseignement supérieur agronomique face aux remises en cause de la part de certains acteurs socio-professionnels. Les écoles d'agronomie sont à considérer comme des lieux de débat contradictoire, de formation à l'esprit critique et à l'argumentation rationnelle.

4-3. Élever le niveau de formation des futurs travailleurs de l'agriculture

En parallèle de la formation d'un citoyen éclairé, la Comagri souhaite inciter à l'élévation du niveau de formation des futurs agriculteurs et agricultrices en bonifiant la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) en fonction du nombre d'années d'études, notamment pour valoriser la poursuite en BTSA, voire en école d'ingénieur. Néanmoins, cela pose la question de certains profils d'installés non issus du milieu agricole, issus de parcours de formation non conventionnels, qui ne bénéficieraient pas de cette bonification.

À cet effet, notre Commission défend l'attribution de moyens supplémentaires aux EPLEFPA pour dispenser des formations professionnelles continues de haut niveau et renforcer leur rôle dans la préparation à l'installation. Elle refuse de laisser celles-ci à des acteurs privés, à l'image d'Hectar fondé par le milliardaire Xavier Niel dans les Yvelines.

5. Mettre l'agroécologie, la gestion forestière durable et l'adaptation au changement climatique au cœur des programmes

La transformation agroécologique prônée par le PCF demande de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du dispositif « Enseigner à produire autrement » mis en œuvre du temps où Stéphane Le Foll était ministre de l'Agriculture. Les programmes scolaires devraient comprendre davantage de modules, de mises en situation, de sorties et voyages d'étude dédiés à la compréhension du fonctionnement complexe des systèmes agroécologiques ou à la gestion forestière durable.

Dans le même esprit, les liens avec la recherche agro-nomique publique, notamment l'INRAE, doivent être renforcés, avec l'intervention de chercheurs et de chercheuses dans les lycées agricoles et de visites de dispositifs expérimentaux orientés vers l'agroécologie.

Les exploitations des EPLEFPA doivent conforter leur rôle dans la mise en œuvre d'une production fondée sur l'agroécologie. En ce sens, ces outils doivent bien être conçus comme des supports de formation, de recherche appliquée et d'expérimentation, et pas seulement comme des unités de production de produits agricoles dont la vente contribue à palier la baisse des crédits alloués aux établissements. Notre commission juge également opportun de réfléchir à diversifier les activités de ces exploitations d'EPLFPA, afin d'exploiter au maximum les complémentarités entre espèces et variétés. Elle demande aux conseils régionaux de conforter les investissements dans les dispositifs pédagogiques et expérimentaux.

6. Revaloriser le métier d'enseignant

La Comagri soutient la nécessaire hausse du traitement des personnels de l'enseignement et l'augmentation de leurs effectifs, ce qui demandera des moyens supplémentaires.

En outre, suite à la disparition de l'affectation des ingénieurs des corps techniques de l'Etat (IAE⁹ et IPEF¹⁰) sur les postes d'enseignement technique des lycées, la Comagri exige la création d'une agrégation des sciences agronomiques de l'ingénieur (en parité avec les agrégations technologiques de l'Éducation nationale) avec différentes options correspondant aux disciplines spécifiques de l'enseignement agricole : ingénieries zootechnique, phytotechnique, forestière, paysagère et technologique alimentaire.

Se pose aussi la question d'enclencher un vaste plan de titularisation des personnels contractuels et vacataires. Cela se matérialise par exemple par la précarité des formateurs des CFA¹¹ et CFPPA¹², qu'il conviendrait de titulariser et de mieux former grâce à l'École normale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA).

9. Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

10. Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

11. Centres de formation d'apprentis.

12. Centres de formation professionnelle et de promotion agricole.

UN COLLOQUE POUR PENSER ET DOUTER

l'exploitation familiale française à la croisée des chemins : le programme complet du colloque du 4 février 2026

Comme indiqué dans le dernier numéro de TerreMer, notre commission a répondu à l'invitation de la Fondation Gabriel Péri pour organiser un colloque sur le devenir de l'agriculture familiale française. Ce temps fort des travaux de la commission se déroulera le 4 février 2026 au siège national du PCF.

Cet événement est ouvert à toutes et à tous, n'hésitez donc pas à relayer l'information dans vos réseaux respectifs. En voici le programme complet.

l'exploitation familiale française à la croisée des chemins

mercredi 4 février 2025, 9,30 h -17,30 h

2 place du Colonel-Fabien 75019 Paris - salle des conférences

Depuis Marx, bien des théoriciens se sont intéressés au devenir de l'exploitation agricole « familiale », suscitant alors de vives controverses. Cette forme de production dont la disparition fut jugée inéluctable par bien des marxistes est pourtant défendue de longue date par des organisations comme le Parti communiste français et le Modef, le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF), un syndicat agricole créé en 1959.

Dans un monde en mouvement qui doit faire face à l'urgence climatique, le camp progressiste a-t-il encore intérêt à défendre ce modèle productif ?

Doit-il revoir son parti pris théorique face aux mutations contemporaines de l'agriculture française, notamment le développement du salariat agricole ? De même, face aux effets du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, l'agriculture familiale est-elle en mesure de répondre à ces multiples enjeux, notamment la transformation agroécologique des pratiques agricoles ?

Telles sont les questions, appliquées au cas français, qui animeront ce colloque organisé par la Fondation Gabriel Péri, avec le soutien de la commission Agriculture Pêche Forêt du PCF.

PROGRAMME DU COLLOQUE

9:00 Accueil

9:30 Ouverture du colloque

Guillaume Roubaud-Quashie
président de la Fondation Gabriel Péri

9:40 La crise structurelle de l'agriculture française comme contexte agraire

Jonathan Dubrulle
co-animateur de la commission Agriculture Pêche Forêt du PCF

Qu'il s'agisse des manifestations d'agriculteurs de l'hiver 2024 ou de la mobilisation citoyenne contre la loi Duplomb, l'analyse conjoncturelle des questions agricoles ne permet pas de comprendre la crise structurelle de l'agriculture française débutée dans les années 1970. Il s'agira de présenter les causes et manifestations de celle-ci pour définir le contexte agraire de ce colloque en présentant la logique d'ensemble.



programme du colloque

10:00 première session :

Ce que veut dire défendre l'exploitation agricole familiale

10:05 Le soutien historique de l'exploitation familiale dans le communisme rural

Jean Vigreux

professeur d'histoire contemporaine, Université Bourgogne-Europe

Le communisme rural s'inscrit dans l'espoir né de 1917, mais surtout il s'est fondu dans une culture républicaine émancipatrice héritière de la Révolution française proposant une synthèse originale entre égalité et liberté, entre modernisation et respect des cultures locales. Pour ces raisons, il diffère très fortement du modèle collectiviste soviétique. Effectivement, le projet politique élaboré dès 1921 (date du programme agraire de Marseille rédigé par le premier député communiste Renaud Jean), révisé en 1964 par Waldeck Rochet, a perduré jusqu'à nos jours : il s'agit de défendre la « petite propriété » ou « l'exploitation familiale ».

10:25 Le Modef, un syndicat agricole qui défend l'agriculture familiale depuis sa création

Lucie Illy

vice-présidente du Modef

Le Modef, syndicat créé en 1959, se veut le porte-parole des agriculteurs et agricultrices familiaux. Il milite et agit pour faire reconnaître l'importance de l'agriculture familiale comme modèle de développement durable pour nos territoires ruraux. Pour le Modef, l'agriculture familiale et la petite agriculture sont liées de façon indissociable à la sécurité alimentaire mondiale. Elles constituent un levier efficace de lutte contre la pauvreté, la sous-nutrition et les changements climatiques. Elles jouent un rôle central en matière de maintien et de création d'emplois, contrairement aux agricultures de firme qui remplacent une part conséquente du travail par le capital.

10:50 Débat avec l'assemblée

11:30 seconde session :

Quels rapports économiques entre l'agriculture familiale et le capitalisme ?

11:35 L'inclusion de l'agriculture dans les transformations du capitalisme

Évelyne Ternant

économiste, membre de la Commission Économique du PCF

La nouvelle phase du capitalisme qui émerge dans l'après-guerre, caractérisée par une accumulation accélérée du capital, transforme les agricultures mondiales puisque les échanges capitalistes pénètrent l'agriculture par l'amont et l'aval. Devenue structurellement exportatrice, banalisée en tant qu'activité marchande, l'agriculture est intégrée aux accords commerciaux internationaux. Son insertion dans le capitalisme marque une nouvelle étape lorsqu'il se dérégule et se financiarise, dans les années 1980. Les charges du crédit bancaire et la dépendance des prix déterminés sur les marchés mondiaux réduisent les revenus agricoles, jusqu'à la menace existentielle pour une partie des exploitations.

11:55 Séparation capital/travail en agriculture : la fin de l'agriculture familiale ?

Hubert Cochet

professeur d'agriculture comparée, AgroParisTech, UMR Prodig

Cette communication s'attachera à définir le concept d'exploitation agricole familiale, et, à partir du cas français, de discuter de ses perspectives d'évolution. Historiquement fondé sur

programme du colloque

une imbrication capital/ travail réunis entre les mêmes mains, le caractère « familial » des exploitations agricoles françaises semble se distendre à mesure que progresse la financiarisation des processus de production (développement de formes sociétaires intégrant des associés non exploitants, progression des groupements fonciers agricoles, recours croissant aux entreprises de travaux agricoles, etc.).

12:15 L'exploitation agricole familiale : un chapitre clos dans l'histoire du capitalisme ?

Thierry Pouch

économiste, chercheur associé au laboratoire Crieg-Regards de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

chef économiste à Chambres d'agriculture France

L'instauration du statut d'exploitant familial au début des années 1960 en France avait laissé entendre que l'absorption de l'agriculture dans et par le mode de production capitaliste, prévue par Marx et par ses continuateurs, ne se réaliserait finalement pas. Soixante ans après, il semble opportun de rouvrir le dossier, afin de scruter les signes annonciateurs de la fin de l'exploitation familiale, conduisant à dire, comme l'avait signifié Marx, que cette fin n'était qu'une question de temps.

12:35 Débat avec l'assemblée

13:00 Déjeuner

14:30 troisième session :

Salariat et exploitation familiale : quelles questions pour le statut du travail en agriculture ?

14:35 Le salariat comme forme de travail majoritaire et croissante dans l'agriculture française : la fin de la spécificité de l'activité agricole ?

Axel Magnan

économiste, Institut de Recherches économiques et sociales

La moitié du travail agricole en France est aujourd'hui réalisée par des salariés, qui représentent 70% des travailleurs agricoles. Les rapports sociaux organisant l'activité agricole s'articulent autour d'un recours croissant à des salariés, de plus en plus employés par des sous-traitants ou prestataires, ou dans des contrats temporaires. Ces évolutions questionnent le caractère familial et spécifique de l'activité agricole aujourd'hui.

14:55 Quels place et rôle des salariés agricoles dans l'agriculture d'aujourd'hui et de demain ?

Jocelyne Hacquemand

économiste, secrétaire de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT

Le rôle du salariat agricole devient majeur, tant en termes quantitatif que qualitatif, au fur et à mesure que la ferme laisse la place à « l'entreprise agricole » et à l'agriculture de firme. Une socialisation du travail et des activités agricoles crée objectivement l'émergence de conditions nouvelles de formes d'organisation de la production agricole.

15:15 Débat avec l'assemblée



programme du colloque

15:50 quatrième session :

Quelles transformations sociologiques et agroécologiques à venir pour l'agriculture familiale ?

15:55 Redéfinir les groupes sociaux agricoles et saisir les évolutions contemporaines des formes familiales des mondes agricoles

Gilles Laferté

sociologue, directeur de recherche, Inrae

La sociologie rencontre de longue date des difficultés pour définir le groupe agricole. Or aujourd'hui, l'exceptionnalité sociologique de l'agriculture est moins fondée. Elle repose sur trois pôles agricoles, la bourgeoisie économique, les classes moyennes culturelles alternatives, les classes populaires à patrimoine. Si l'agriculture reste un secteur d'entreprises familiales fondées historiquement sur l'institution du couple hétérosexuel et des enfants repreneurs, les désajustements des formes familiales contemporaines à cette forme sociale et économique d'organisation du travail et de reproduction sociale sont à identifier.

16:15 Entre poursuite de la capitalisation ou disparition :

l'agroécologie comme autre voie de développement pour l'agriculture française ?

Nadège Garambois

agro-économiste, maître de conférences en agriculture comparée, AgroParisTech, UMR Prodig

L'agriculture française a connu des transformations profondes marquées par l'accroissement spectaculaire de la productivité physique du travail et le recul continu du nombre d'exploitations agricoles. De multiples facteurs (économiques, sociaux, environnementaux) invitent à repenser ce mode de développement. Élaborés et conduits par des agriculteurs partout en France, les systèmes agroécologiques s'inscrivent dans un autre paradigme, capable de concilier création de richesse, maintien des emplois agricoles et préservation de l'environnement.

16:35 Débat avec l'assemblée

17:00 Conclusion

Julien Brugerolles

député PCF du Puy-de-Dôme

co-animateur de la commission Agriculture Pêche Forêt du PCF

17:30 Fin du colloque



programme du colloque

BIBLIOGRAPHIE

Publications scientifiques

Bernstein, H. 2019. *L'agriculture à l'ère de la mondialisation*. Ed. Editions critiques. Paris. 204 p.

Cochet, H. 2017.

Garambois, N. Devienne, S. 2012. Les systèmes herbagers économies. Une alternative de développement agricole pour l'élevage bovin laitier dans le Bocage vendéen ? *Économie rurale*. 330-331. 4. 56-72. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3496>

Laferté, G. 2021. Des revenus à la position sociale : reclasser les agriculteurs. *Économie rurale*. 378. 4. 159-174. <https://doi.org/10.4000/economierurale.9560>

Magnan, A.. Trouvé, A. 2023. La régulation du salariat précaire dans l'agriculture française : une analyse historique des politiques publiques. *Économie rurale*. 386. 4. 25-44. <https://doi.org/10.4000/économierurale.11999>

Morena, E. Pouch, T. 2024. L'inépuisable débat sur l'agriculture dans ses rapports avec le capitalisme. *Actuel Marx*. 75. 1. 47-64. <https://doi.org/10.3917/amx.075.0047>

Pouch, T. 2020. Quand les économistes traitaient de la question agraire. *Œconomia*. 10. 1. 115-142. <https://doi.org/10.4000/oeconomia.8026>

Pouch, T. 2024. *Essai sur l'histoire des rapports entre l'agriculture et le capitalisme*. Coll. Bibliothèque de l'économiste. Ed. Classiques Garnier. Paris. 265 p.

Vigreux, J. 2012. *La faucille avant le marteau*. Coll. Annales littéraires. Ed. Presses universitaires de Franche-Comté. Besançon. 350 p.

Autres publications

Brugeronnes, J. 2021. Sécurité alimentaire ou souveraineté alimentaire ? *Progressistes*. 32. <https://revue-progressistes.org/2021/12/02/securite-alimentaire-ou-souverainete-alimentaire-julien-brugeronnes/>

Dubrulle, J. 2021. L'agroécologie passera par l'exploitation agricole familiale riche en emplois et en valeur ajoutée. *Pour*. 239. 1. 18-27. <https://doi.org/10.3917/pour.239.0018>

Dubrulle, J. 2023. Depuis soixante-dix ans, d'importants gains de productivité au détriment de l'emploi agricole. *Économie&Politique*. 826-827. <https://www.economie-et-politique.org/2023/06/25/depuis-soixante-dix-ans-dimportants-gains-de-productivite-au-detriment-de-lemploi-agricole/>

Hacquemand, J. 2010. *La terre à ceux qui la travaillent*. Ed. Le Temps des cerises. Montreuil. 450 p.

Hacquemand, J. Pirrottina, A., Sarcey, T. 2025. *Se nourrir, enjeu national et international*. Ed. Le Temps des cerises. Montreuil. 298 p.

Morin, O. 2025. Quels rapports syndicats/partis construire pour défendre une agriculture familiale et émancipatrice? *Silomag*. 19. <https://silogora.org/rapports-syndicats-partis-pour-defendre-une-agriculture-familiale-et-emancipatrice/>